

BERRIANE

La tension persiste

Berriane va mal, si l'on tient compte de la tension qui domine les deux factions mozabite et chaâmbie.

De notre envoyé spécial à
Ghardaïa, Kamel Gaci

Hier, le calme est quelque peu revenu dans la bourgade, à l'approche de l'enterrement des deux victimes tombées lors des derniers affrontements qui s'apparentent, aux yeux de tous, à «une véritable intifadha». En attendant, la ville retient son souffle.

La réunion des notables de Berriane et des autorités locales de la wilaya de Ghardaïa avec M. Dahou Ould Kablia, émissaire du gouvernement dépêché d'urgence pour une éventuelle issue du conflit qui oppose les deux communautés de la localité à savoir mozabite et chaâmbie, qui s'est soldé, pour rappel, par deux morts et quelque 78 blessés, s'est achevée, dimanche dernier, sur un constat d'impuissance. Le ministre délégué des Collectivités locales a regagné Alger bredouille avec dans les bagages un CD compromettant. Des éléments de l'URS (Unité républicaine de sécurité) ont été filmés en train «d'aider» les Chaâmba à pénétrer au quartier de la RN 1 où est fortement concentrée la communauté

mozabite. Les images montraient aussi la passivité des agents de l'ordre face aux saccages des magasins et des incendies des maisons appartenant aux familles mozabites. «Zerhouni est averti», expliquent avec acharnement les notables de cette citadelle. «Si aucune décision n'est prise d'ici trois jours, ce CD sera diffusé sur Youtube, pour que le monde entier sache ce que nous subissons ici à Berriane comme dépassements.»

La situation est dramatique sur le terrain. La ville est encerclée de toutes parts par des renforts impressionnants des services de sécurité. La grève générale est respectée à la lettre par tout le monde, y compris par les institutions publiques, et ce, depuis vendredi dernier, premier jour des tragiques événements.

Les reproches sont diamétralement opposés entre les Chaâmba et les Mozabites et personne n'est en mesure de trouver une quelconque solution au conflit. Les accusations sont d'une extrême gravité au point

où la haine a pris largement le dessus. Depuis quatre jours, la population berrianie assiste, effarée et impuissante, à cette violence extrême. Tout a commencé vendredi dernier à la sortie de la grande prière, lorsque les deux parties ont échangé des tirs de pierres et autres projectiles suite à l'agression d'un Mozabite handicapé dans la soirée de jeudi. L'emblématique place administrative située à cinq mètres de la RN 1 s'est transformée en champ de bataille. Les agressions se sont propagées à d'autres quartiers où deux morts et un grand nombre de blessés ont été enregistrés, semant la panique au sein des familles.

Plus de 10 000 personnes, nous raconte-t-on, ont quitté leur maison, cherchant refuge ailleurs, par peur des représailles. A Berriane, les deux communautés représentent quelque 25 000 âmes et les communautés sont séparées par la RN 1 et dans plusieurs endroits de la ville, elles cohabitent dans le même quartier. Dans une attitude désormais classique de déni, le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre

de l'Intérieur, s'est empressé, lors d'une conférence de presse, de pointer du doigt des bandes de voyous qui sévissent dans les quartiers comme cela se passe, selon lui, dans la capitale. Ce qui a jeté de l'huile sur le feu ajoutant à la violence entre les deux communautés, présentées par tout Ghardaïa comme un conflit interethniques.

Le maire de la ville, en l'occurrence M. Bahmed Hadjadj, qui nous a reçus dans son bureau, nous dira que «cette confrontation entre les jeunes est le résultat de la grande pauvreté qui sévit à Berriane. Cette violence peut conduire à un embrasement incontrôlable, si les hautes autorités ne débloquent pas des fonds pour garantir un équilibre social dans cette localité».

Le maire de Berriane nous fera savoir que les élus APW, APC et les notables de la ville ont décidé, lors d'une réunion qui s'est tenue hier au siège de la commune, de geler toute activité ou relation avec le chef de daïra de Berriane. Ce dernier que nous avons joint pour d'amples informations s'est refusé à tout commentaire. A souligner que

parmi les revendications formulées par les représentants de la communauté mozabite qui ont été remises au ministre délégué aux Collectivités locales, figure en premier lieu le départ de ce responsable, qui serait, selon des témoignages, à l'origine de ces derniers événements sanglants.

Il est aussi demandé la traduction immédiate des auteurs des troubles et des assassinats devant la justice ainsi que des sanctions soient prises à l'encontre des policiers impliqués dans ces événements.

De sources officielles, nous avons appris que l'auteur présumé du meurtre de Kerrouchi, ce père de six enfants, instituteur dans une école de la ville, a été interpellé et différé devant le parquet de Berriane. Il a été écroué, en attendant sa comparution devant le tribunal.

Les dépouilles mortelles des deux victimes n'ont pas encore été remises à leurs familles respectives, elles seraient gardées à la morgue jusqu'au résultat final des autopsies. **K. G.**

ZONE HUMIDE DE RÉGHAÏA

L'urgence d'un statut de «réserve naturelle»

Le site du lac de Réghaïa, inscrit en juin 2003 à la Convention de Ramsar (Iran) sur les zones humides d'importance internationale attend, depuis quatre ans, d'être classé réserve naturelle par décret présidentiel. La demande de reclassement de ce territoire exceptionnel de plus de 1 000 ha en réserve naturelle, introduite en 2004, n'a toujours pas abouti.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Abdelmalek Titah, directeur général des forêts, explique à ce propos que «le classement du site relève du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme».

Et c'est à ce département «qu'incombe la mission de préparer les textes d'application inhérents à ce statut» et qui sont, à en croire le directeur général des forêts «en cours d'élaboration».

La célébration, hier, de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février de chaque année, sous le thème «Les bassins hydrographiques et leur gestion : d'amont en aval les zones humides nous relient les uns aux autres», remet sur le tapis l'urgence d'une meilleure prise en charge par les pouvoirs publics des questions liées à l'environnement

et à la biodiversité. Mais, en attendant une prise de conscience qui tarde à venir, la zone humide de Réghaïa, avec sa flore et sa faune remarquables, est protégée par un simple arrêté du wali d'Alger qui ne lui confère pas toute la protection qu'elle mérite. La preuve en est les menaces qui pèsent sur le site. Un marais en voie de disparition en raison du surpâturage, la pollution due aux développements urbain et industriel environnants, la dévégétalisation du cordon dunaire menacé de disparition en raison de l'extraction du sable et une fréquentation estivale mal maîtrisée ainsi qu'une urbanisation illégale dans le site qui empiète sur le milieu naturel et agricole. Ce sont autant de menaces qui fragilisent l'équilibre écologique de la zone humide de Réghaïa la rendant de plus en plus vulnérable. D'où l'urgence de classement en réserve naturelle protégée. Ce statut de réserve naturelle «ouvre des horizons prometteurs au site», note Abdelmalek Titah.

Une classification qui permet, en effet, la réhabilitation des écosystèmes et des paysages ainsi que le développement de la faune sauvage, le développement de la végétation du marais, le renforcement de la zone marine de la fonction de vivier pour poissons et enfin, l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations locales. Et sur un autre

plan, le statut de réserve naturelle permet également de mettre en place un cadre réglementaire, législatif et administratif nécessaire à la gestion intégrée du site. Aussi, ce même classement offre la possibilité de la mise en place de moyens financiers et humains pouvant aider à la préservation du site et au développement de la coopération internationale dans le domaine. La zone humide de Réghaïa s'étend sur une superficie totale de 1 463 ha, dont 75 ha de plan d'eau. La partie forestière représente 23 ha, la zone marine, s'étend, elle, sur 863 ha. Pour ce qui est du patrimoine faunistique de la réserve, 203 espèces d'oiseaux (sédentaires et migrateurs) ont été recensées dont 4 espèces en voie de disparition.

Situé à 30 km d'Alger, le lac de Réghaïa jouit d'une importance écologique internationale. Il reste actuellement la seule zone humide de la région biogéographique de l'Algérois qui fait face directement à la mer Méditerranée, permettant ainsi de jouer un rôle d'étape pour les oiseaux migrateurs après leur traversée de la Méditerranée. Son intérêt est souligné par son isolement géographique et sa position à mi-chemin entre les voies migratoires classiques de Gibraltar et du détroit sicilo-tunisien.

L. M.

DES CONSTRUCTIONS AUTORISÉES PUIS DÉMOLIES À BOUMERDÈS

Qui arrêtera la machine infernale ?

La lutte contre les constructions illicites et l'application de la loi sont une constante revendication citoyenne. Toutefois, la commune de Boumerdès a-t-elle le droit de démolir des bâtisses — des locaux commerciaux — dont la construction a été dûment autorisée par ses services et que des documents administratifs officiels attestent ?

En tout cas, telle que menée, la campagne de démolition des constructions illicites dans la ville de Boumerdès renseigne sur la situation des droits des citoyens, lorsqu'ils sont broyés par l'incurie de l'administration.

Nous citerons trois exemples. M. Mezioudène Mohamed a demandé et obtenu de la commune de Boumerdès l'autorisation de procéder à des aménagements sur un terrain dont il est propriétaire.

Après avoir obtenu ce document (n°994) le 13 avril 2008, il a déboursé des millions pour agrandir son petit restaurant. Après avoir achevé les travaux, la commune fait volte-face, au motif que ce n'est pas ce qui a été convenu. C'est la réponse du P/APC Sami Mohamed à notre question, avant que survienne la démolition. Mais où étaient donc les services de l'urbanisme quand le propriétaire de ce restaurant réalisait ses travaux ? Le gérant d'un autre restaurant a subi, quant à lui, un préjudice grave.

Bâtisse et équipements du restaurant «La Pergola» sont partis en miettes. Ce local dont, rappelons-le, la construction a

été autorisée en 1987, puis légalisée en 1993 par une convention, sur une superficie de 436 m², a été détruit pour des raisons sécuritaires, dit-on. Le P/APC s'était engagé à trouver une solution pour permettre à la victime, Ourabah Mohamed-Salah, la propriétaire du restaurant, de transférer son commerce. Le malheureux et ses employés sont au chômage depuis plus de quatre mois.

Badaoui Nacer, 32 ans, commerçant à Boumerdès, victime du terrorisme, a bénéficié, en 2004, d'un contrat de location d'un terrain pour ouvrir un magasin de vente de produits alimentaires à la cité des 800 logements. En juillet 2008, son contrat a été renouvelé.

Pour rappel, le P/APC de l'époque répondait là à une situation dramatique que traversait Nacer. La famille de ce dernier a été l'objet d'une attaque terroriste en 1996, qui a vu la destruction de son habitation et d'autres biens, ainsi que l'incendie qui a ravagé un poulailler comptant 5 000 volailles. L'un des frères s'étant engagé dans la lutte antiterroriste en qualité d'officier de la BMPJ de Boumerdès, la famille

s'est donc réfugiée en ville pour échapper aux représailles des terroristes.

Début 2008, sur recommandation des élus municipaux, Nacer a procédé à des aménagements et à l'agrandissement de son local «pour une question d'embellissement», m'ont-ils dit. Il nous exhibe à cet effet l'autorisation n° 69 du 8 juillet 2008. Elle est signée des mains du premier magistrat de la municipalité, Mohand Sami. Ce document se rapporte à des aménagements — en charpente métallique, comme précisé en français dans le texte —, d'un local commercial d'une superficie de 132 m².

Par ailleurs, il est fait mention du «respect des biens d'autrui et de la superficie portée sur le contrat de location». Notre interlocuteur affirme qu'il a occupé uniquement 128 m². Sur injonction de l'administration de la wilaya, le P/APC, élu sur la liste du PT (Parti des travailleurs), fait volte-face. Il a tenté de détruire ce local.

M. Badaoui ne s'est pas laissé faire. Il a, en effet, introduit une action en justice qui lui a donné raison en interdisant cette démolition. «Je demande une commission d'enquête pour situer les responsabilités dans cette affaire. Je suis prêt à répondre à toutes les questions. Les citoyens sauront si j'ai vraiment bénéficié de quelque chose de la part de l'Etat en tant que victime du terrorisme.» Le P/APC, dans ses déclarations à notre journal, campe sur sa position,

à savoir démolir coûte que coûte cette construction.

Acharnement ou incompétence ?

Si pour M. Ourabah des raisons auraient été invoquées, l'opinion publique s'interroge sur l'acharnement contre Mezioudène et surtout Badaoui Nacer, vu la position qu'a adoptée son frère. Effectivement, une vive polémique a été soulevée lors du conseil de wilaya au sujet de cette construction, comme elle a mis, par ailleurs, en émoi l'opinion publique à Boumerdès. Le nom, le grade et la fonction de ce frère sont rappelés et liés à ce dossier. Il est officier supérieur de la BMPJ, chargé particulièrement de la lutte antiterroriste. Il est sur le front de cette guerre depuis les premières heures. Périodiquement, il est l'objet de rumeurs colportées par les islamistes en vue de porter atteinte à sa réputation.

Les attentats font partie de ces risques professionnels. Ceux qui connaissent ce policier disent qu'il est le cauchemar des «émirs» et de leurs sbires. Ce qui lui a valu une promotion spéciale, accordée par Ali Tounsi.

Le policier en question semble également gêner quelques anciens du FIS disant qu'il ambitionne de revenir dans l'administration et sur la scène économique dans la région.

Abachi L.

TIARET

Les jeunes réclament plus de projets «Blanche Algérie»

L'insuffisance du quota des projets «Blanche Algérie», alloué à la wilaya de Tiaret, est loin de répondre à la demande des innombrables postulants qui voient en ce dispositif un moyen salutaire, même si l'on sait que l'effet y afférent n'est que palliatif.

Visant principalement des actions d'intérêt général comme, entre autres, le nettoisement, la collecte des sachets usés, le désherbage..., ces opérations estimées à 70 millions de centimes chacune et employant au moins 7 ouvriers, à raison de 12 000 DA pendant une période de trois mois, suscitent vraisemblablement un engouement si l'on tient compte de la foule qui se présente quotidiennement aux portes de la DAS. Cette situation, pour le moins peu confortable pour les organismes gestionnaires de ces projets, engendre très souvent des désagréments pour les demandeurs qui n'en bénéficient pas. Ces derniers, en nombre grandissant, ne cessent d'exprimer leur vœu quant à une éventuelle révision à la hausse du quota devant permettre à d'autres communes, sur les 42 de la wilaya, d'en être bénéficiaires, sachant qu'au titre de l'exercice précédent, 24 opérations, dont 07 pour le seul chef-lieu, ont été accordées à la wilaya, ce qui s'avère en deçà des besoins enregistrés. Tout récemment, quatre jeunes n'ayant pas figuré sur la liste des bénéficiaires à l'issue de l'ouverture des plis effectuée par les services de l'APC de Tiaret, ont manifesté leur courroux en tentant de s'immoler à l'aide de l'essence. La situation aurait tourné au drame si le directeur de l'action sociale n'était pas intervenu pour les ramener à la raison en leur expliquant les critères et autres modalités d'attribution de ces projets à même de les exhorter à introduire des recours conformément à la réglementation en vigueur.

Contacté par nos soins, le responsable de l'action sociale se dit optimiste de voir cette année, des projets de ce type ainsi que d'autres liés au soutien des jeunes, alloués à la wilaya.

Mourad Benameur